

que cette augmentation avait également produit en Angleterre un mécontentement qu'il eût été préférable d'éviter. Je ne prétends pas dire que l'Angleterre ait aucun droit de nous dicter ce que nous devons faire, ici, en matière financière; mais je dis que quand il y a une telle détermination d'exclure du Canada les produits anglais, tel que la chose apparaît dans le nouveau tarif; quand nous voyons une telle excitation parmi les fabricants de la mère-patrie, où des délégations se sont rendues auprès du gouvernement, où une enquête a même été faite dans les Communes, je crois que le ministre des finances ne peut s'empêcher de reconnaître cette hostilité générale à l'égard de son tarif. La question des droits sur le fer est une des questions, M. l'Orateur, les plus complexes que nous ayons.

L'honorable ministre, en proposant cette mesure, nous a dit qu'elle aurait pour effet de développer une grande industrie dans notre pays. Je crois, M. l'Orateur, qu'elle ne produira pas ce résultat, au moins pour le présent. Je crois que l'unique intention a été d'obtenir un revenu considérable pour faire face aux allocations extravagantes que le gouvernement demande occasionnellement à cette Chambre. Après avoir épuisé toutes les formes de taxation, après avoir imposé un droit sur tous les articles qui entrent dans la consommation journalière de toutes les classes de la société, l'honorable ministre s'est ensuite arrêté sur l'industrie métallurgique, et il a augmenté les droits sur cette industrie, vu qu'il ne lui restait plus que cette ressource sur laquelle il compte pour réaliser un million et demi, ou deux millions de piastres. Durant la courte vacance que nous avons eue, j'ai visité Halifax, et dans la conversation que j'ai eue avec les marchands de fer, je leur ai demandé de me donner un état fidèle des effets qu'ils attendaient, dans leur branche d'affaires, de ces changements dans le tarif. J'ai sous la main un état préparé par l'une des principales maisons d'Halifax, MM. Stairs et Cie, et je crois que le ministre des finances n'hésitera pas à considérer ces messieurs comme de bonnes autorités, qui méritent l'attention de la Chambre. J'ai demandé à ces messieurs de me faire un exposé détaillé de l'effet que produira le nouveau tarif. Il y a très peu d'hommes, dans cette Chambre, qui soient assez familiers avec l'industrie métallurgique pour dire exactement quel sera l'effet du nouveau tarif sur cette branche de commerce dans le pays. C'est pourquoi je l'ai pris, à une source de renseignements, dont l'autorité s'imposerait au ministre des finances, lui-même. En considérant la liste d'articles que ces marchands m'ont soumise, je trouve "les pelles," dont l'usage est considérable. Le ministre des finances a déclaré à cette Chambre, l'autre jour, que le droit sur les pelles se montait à 37 pour 100, si je l'ai bien compris, et il a proposé en même temps une augmentation de 5 pour 100. Les marchands que j'ai consultés me disent que, d'après leur estimation, ce droit se montait d'abord à 79 pour 100, et qu'il sera de 84 pour 100 avec cette addition de 5 pour 100. Sur les fourches à foin, ces marchands estiment le droit à 46 pour 100; sur les fourches pour le poisson, à 49 pour 100; sur tôle à chaudières, 65 pour 100; sur les cornières, à 70 pour 100; sur les clous coupés, à 50 pour 100; sur les vernis, à 50 pour 100; sur le fer en gueuse, à 50 pour 100, outre un boni de \$1.50, ce qui procurera au producteur de cet article un avantage de 75 à 80 pour 100 de protection. Ce n'est pas tout. Nous trouvons ici une protection accordée à ces diverses branches de l'industrie métallurgique, une protection de 46 à 84 pour 100. En sus de cette taxation, il faut tenir compte des frais d'importation, c'est-à-dire le fret, les assurances, la commission, l'intérêt et autres charges incidentes, se montant en tout à 20 ou 25 pour 100. Ainsi, si vous prenez en considération les pelles, sur lesquelles il y a un droit de 84 pour 100, et si vous ajoutez 20 pour 100, vous trouverez que les fabricants de ces pelles ont une protection de 104 pour 100 contre tous les concurrents étrangers. Il en est ainsi du fer de cornière, sur lequel il y a un droit de 70 pour

M. JONES

100. Le pourcentage peut n'être pas tout à fait aussi élevé; mais en ajoutant 20 pour 100, les charges sont portées à 90 pour 100, et sur le fer en gueuse à 100 pour 100. Que les honorables chefs de la droite considèrent un instant l'effet que produira cette taxation. L'honorable député de Wellington-Centre (M. Semple) a lu à la Chambre une circulaire publiée par une maison importante engagé dans l'industrie métallurgique. Cette circulaire dit que le prix du fer a haussé de \$13 à \$15 la tonne. C'est justement le montant du droit qui est imposé par le présent tarif. Cette hausse est naturelle. Tous ceux qui ont des magasins de fer vont sans doute profiter de l'occasion et hausser leurs prix en proportion de l'augmentation du tarif, parce qu'ils savent que quand leur fonds de commerce sera épuisé, ils ne pourront plus le remplacer avec l'ancien prix, et ils ajouteront à leurs anciens prix le droit additionnel que le présent bill nous demande d'imposer aujourd'hui. Tous les articles dans lesquels entre le fer ont subi une hausse de 50, 60 ou 70 pour 100. Voyez combien le fer entre dans toutes les industries.

Sur toutes les ferrures de roues et de chevaux, le présent tarif ajoutera 50 pour 100 au prix coûtant. Les honorables membres de la droite s'apercevront de ces mauvais effets du nouveau tarif quand il sera trop tard. Ils veulent se laisser tromper, ou surprendre par l'éloquence du ministre des finances. Ce dernier fait miroiter à leurs yeux la grande industrie qui sera développée, et il leur promet qu'en développant cette industrie le prix du fer ne sera pas aussi élevé que semble l'indiquer l'augmentation des droits. Les honorables députés savent, cependant, que si notre industrie métallurgique se développe—et cela prendra beaucoup de temps—les fabricants métallurgiques feront ce que les autres manufacturiers ont fait et feront encore,—ou ils se ligueraient et s'arrangeront de manière à ne pas vendre à meilleur marché les uns que les autres, ou ils fixeront le prix de leurs articles à un chiffre un peu moins élevé que ce qu'ils coûteraient si on les importait d'Angleterre. En conséquence, nos consommateurs auront à payer le plein montant du droit sur tous les articles dans lesquels entre le fer. J'ai peine à croire que les honorables membres de la droite aient pu estimer l'étendue de l'imposition que l'on veut établir présentement. Le ministre des finances nous a dit que chaque homme, femme ou enfant dans la Confédération, consommait environ 280 livres de fer. Ce montant est très considérable, et il est, sans doute, exact. Or, si le calcul est fait en adoptant pour base la consommation de 280 livres par personne,—et on se souviendra que le prix du fer doit être augmenté de 50 pour 100 sous l'opération du nouveau tarif—bien téméraires seraient ceux qui n'hésiteraient pas, ou qui n'accueilleraient pas favorablement l'avis même des membres de la gauche sur une taxation qui va peser si lourdement sur les consommateurs. Il y a d'autres branches de commerce à l'égard desquelles le nouveau tarif prête également aux objections, et que nous pourrions nommer si le temps nous le permettait. Je viens de m'arrêter spécialement sur certains articles, parce qu'ils nous affectent dans une plus grande mesure. Mais tous les articles de moindre valeur qui entrent dans le fonds d'un magasin de fer sont affectés de la même manière. Je ne m'attends pas à ce que les arguments, provenant de la gauche de cette Chambre, ou même de l'Angleterre, que ce soient des remontrances d'amis, ou d'ennemis, je ne m'attends pas, dis-je, à ce que nos arguments, ou remontrances, puissent arrêter le gouvernement sur la pente où il glisse présentement.

Quelques DÉPUTÉS: Oh, oh.

M. JONES: Je parle de pente glissante, parce que le gouvernement veut soutirer de chacun, annuellement, une somme considérable, et se prépare à la dépenser en extravagances, en entreprises que la condition du pays ne justifie pas. Je demanderai, en conséquence, aux honorables chefs